



Motion

La Chambre des Députés,

- constatant que les dispositions de la loi portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes adoptée aujourd'hui introduisent des soutiens financiers publics importants pour divers investissements réalisés dans les entreprises du secteur des classes moyennes et innovent à plus d'un point de vue
- constatant encore que l'accent des mesures vise avant tout à rendre le coût du crédit moins cher
- rappelant que pour les petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes, l'accès au crédit suffisant constitue souvent une difficulté non négligeable, vu les problèmes inhérents à leur structure et à leur dimension
- prenant acte que la présente loi cadre, contrairement à la loi cadre précédente, ne prévoit plus de soutien financier pour renforcer le capital de cautionnement des mutualités de cautionnement de l'artisanat et du commerce, cette mesure n'étant pas prévue par les directives communautaires d'encadrement des aides



- estimant toutefois que le recours à des instances de cautionnement en faveur des demandeurs de crédit du secteur des classes moyennes ne s'avère non seulement utile mais également nécessaire.

Invite le Gouvernement

- à suivre attentivement l'évolution des discussions au niveau de l'Union Européenne relatives au cautionnement financier en faveur des petites et moyennes entreprises
- à faire étudier dans quelle mesure la SNCI peut jouer un rôle plus actif en matière de cautionnement des prêts, et
- à prendre, en cas de besoin, les initiatives nécessaires pour soutenir par un cautionnement adéquat, les efforts d'investissement futurs des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes.

pour
(Sauter M.)

Belling J.
(BELLING J.)

Kreider Y.
Kreider Y.

J. Henckes
J HENCKES

R. Wager
(WAGER R.)